



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juin 2026 à 19 heures 30

*suivant convocation aux Membres
en date du 22 mai 2026*

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

Membres présents : Mmes & MM. Clémence CODIROSSO ; Serge DENTZ ; Sophie DIENER ; Mélissa HELGEN ; Pierre MALATRÉ ; Fabienne MARTIN ; Laëtitia MELLÉ ; Florence PION ; Jean-Philippe RUBERT ; Sonia SCHMITZ et Denis WACH.

Membres absents excusés : Mme Isabelle ALLOUCHE ; MM. Christian ENTZ et Germain JUNG.

Secrétaire de séance : Mme Sonia SCHMITZ

Début de séance : 19h38

0-0-0-0-0-0-0-0

Le maire souhaite la bienvenue et remercie son équipe pour sa participation active à la journée citoyenne, particulièrement Jean-Philippe RUBERT pour toute l'intendance, la logistique et l'organisation.

PROCURATION.S

Mme Isabelle ALLOUCHE donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT ;

M. Christian ENTZ donne pouvoir à M. Pierre MALATRÉ ;

M. Germain JUNG donne pouvoir à M. Vincent STRICH ;

Pour les représenter au Conseil municipal du 1^{er} juin 2026 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tout vote, signer tout document, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Sonia SCHMITZ en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 27 avril 2026 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

Le P.V. est approuvé par 15 voix POUR (12+ 3 procurations).

Le PV est signé séance tenante par les membres présents.

3/ Décision modificative sur l'affectation de résultats

Dans l'attente de précisions et informations complémentaires, ce point est ajourné et sera présenté lors d'une prochaine séance.

4/ Choix de l'organisme financier pour l'emprunt lié au solde des travaux d'extension de chauffage vers l'église

Nous avons pris contact avec 4 organismes financiers dont 3 nous ont transmis une proposition financière qui se définit ainsi :

Caisse d'Epargne Grand Est Europe

15 ans : Taux du livret A + 1,50% soit 3,20 %

20 ans : Taux du livret A + 1,75% soit 3,45 %

Le coût total est difficile à estimer, il faudrait que le livret A remonte au-dessus de 3.5 % pour être déficitaire par rapport aux autres banques (la dernière augmentation supérieure à 3.5 % s'est produite en 2008 sur une durée de 8 mois.

Variation du taux du livret A : https://fr.wikipedia.org/wiki/Livret_A

Crédit Agricole

Taux fixes

10 ans : 4,00 % - coût total : 73 093,41 €

15 ans : 4,30 % - coût total : 81 727,00 €

20 ans : 4,57 % - coût total : 91 859,49 €

La banque postale :

Echéances constantes

Taux fixes

10 ans : 3,80 % - coût total : 72 426,93 €

15 ans : 4,05 % - coût total : 80 380,20 €

Crédit Mutuel

En attente d'un retour

Après délibération, le Conseil municipal retient la proposition de la **Caisse d'Epargne Grand Est Europe** pour son offre de financement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Offre de prêt de 60 000 euros
- Durée : 15 ans
- Taux : livret A + marge de 1,50 %
- Périodicité de remboursement : trimestrielle
- Amortissement progressif
- Base de calcul : exact sur 360
- Frais de dossier réduit à 200 €

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité aux conditions financières proposées par la Caisse d'Epargne pour les Collectivités Territoriales.

L'ensemble des conseillers municipaux donne pouvoir au maire ou à son 1^{er} adjoint pour la signature du contrat de prêt et pour tous les documents y relatifs.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12+3 procurations).

5/ Délibération instaurant la possibilité de réaliser des heures supplémentaires

Dans le cadre d'une vérification effectuée par le SGC sur les traitements et salaires, nous devons justifier de la prise d'une délibération accordant le versement d'heures supplémentaires.

Une délibération avait été prise en 2001 accordant les IHTS à 7 cadres d'emplois. Elle doit cependant être complétée pour prendre en compte celui d'adjoint technique.

Le maire confirme le souhait d'instituer le régime des **Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)** en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur, décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants : agent technique ; adjoint technique ; agent administratif ; adjoint administratif ; adjoint administratif principal ; de manière générale, les différents grades des catégories B et C.

Ayant entendu ce complément d'information et après délibération, cette décision est approuvée et validée.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12+3 procurations).

6/ SLA : désignation d'un représentant pour la commission tourisme AAT (Agence d'Attractivité Touristique)

Le tourisme représente un levier majeur pour le développement et l'attractivité de nos communes. Il met en lumière nos atouts locaux, dynamise l'économie et renforce l'image de notre territoire.

Aussi, notre Communauté d'agglomérations nous invite à désigner un représentant au sein de la commission tourisme de SLA ; lequel sera également membre de droit de l'Agence d'Attractivité Touristique Saint-Louis 3 pays.

L'engagement est déterminant, l'implication des communes est indispensable pour identifier, organiser et promouvoir une offre touristique diversifiée : évènements, patrimoine culturel et naturel, circuits de randonnée, hébergements, restauration, producteurs locaux, commerces, etc ...

Mme Fabienne MARTIN propose d'être la représentante de notre commune pour la commission tourisme AAT.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12+3 procurations).

7/ SLA : désignation De 2 membres pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le maire expose que par délibération du 14 octobre 2020, le Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION a créé, en application des dispositions de l'article 1609 du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La CLECT est chargée de procéder à l'évaluation du montant total des charges financières résultant des transferts de compétences entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres.

La CLECT est également tenue de fournir, à la demande du Conseil communautaire ou du tiers des Conseils municipaux, une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à la Communauté d'agglomération ou par cette dernière aux communes.

La CLECT est exclusivement composée de membres des Conseils municipaux des communes membres.

Dans sa délibération du 6 mai 2026, le Conseil communautaire a décidé que la CLECT est composée du Président, d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de chacune des 40 communes membres de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION.

Le Conseil municipal doit désigner ses représentants au sein de la CLECT selon les conditions fixées à l'article L2121 du Code des Collectivités Territoriales qui impose le scrutin secret sauf décision unanime de voter au scrutin public.

Le Conseil municipal,

Vu l'article L2121 du Code des Collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION du 14 octobre 2020

Vu la délibération du Conseil de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION du 6 mai 2026

Décide, à l'unanimité, de voter au scrutin public et désigne :

A la majorité de 15 Voix, M. Denis WACH

En qualité de membre **titulaire** de la CLECT DE Saint-Louis Agglomération

A la majorité de 15 Voix, M. Vincent STRICH

En qualité de membre suppléant de la CLECT DE Saint-Louis Agglomération

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12+3 procurations).

8/ Acceptation d'un chèque de la MJC suite à l'installation d'un téléphone

La société TRUSTINFO avec laquelle nous avons notre contrat « téléphonie » pour la mairie et l'école a installé, sur notre demande, un téléphone destiné aux locaux de la MJC.

Le coût pour l'achat du téléphone et la prestation de service représente un montant de 274,80€ TTC (229,00€ HT) qui nous est remboursé par la MJC.

Un EPCI a l'obligation d'avoir un téléphone fixe. S'agissant de la possibilité de pouvoir joindre des numéros d'urgence uniquement, l'abonnement ne présente pas de coût supplémentaire pour la commune.

Le Conseil municipal accepte le versement de cette somme effectué par chèque n°5324739 établi auprès de la CCM du Sundgau.

Le Conseil municipal émet un avis favorable par 15 voix POUR (12+3 procurations).

9/ SLA : Nomination de délégués aux commissions thématiques

Le tableau permettant de nommer les délégués aux différentes commissions thématiques proposées par SAINT-LOUIS AGGLOMERATION est soumis à l'ensemble du Conseil municipal et complété en conséquence.

Il se définit ainsi : (voir le tableau ci-dessous)



Saint-Louis Agglomération - Mandat 2026-2032

Composition des commissions thématiques

Commission thématique	NOM	Prénom	Adresse mail de l'élu désigné pour siéger au sein de la commission à laquelle les invitations doivent être envoyées	Numéro de téléphone
	de l'élu désigné pour siéger au sein de la commission			
Affaires transfrontalières	STRICH	Vincent	vs.strich@live.fr	06/20/63/35/67
Aménagement du territoire	DENTZ	Serge	serge.dentz@wanadoo.fr	06/80/25/61/76
Communication et numérique	MALATRE	Pierre	pierre.malatre@gmail.com	06/58/00/11/49
CTG/ Petite enfance et Enfance, jeunesse, bilinguisme	CODIROSSO	Clémence	clemence.codiroso@steinbrunn-le-haut.fr	06/99/43/66/48
Développement rural	JUNG	Germain	germain-jung@outlook.fr	06/68/48/84/86
Eau et Assainissement	RUBERT	Jean-Philippe	jean-philippe.rubert@wanadoo.fr	06/89/22/35/69
Transition Ecologique et Énergétique	ALLOUCHE	Isabelle	isabelle.allouche@steinbrunn-le-haut.fr	06/62/41/29/63
Habitat	SCHMITZ	Sonia	sonia.schmitz@str.fr	06/27/84/01/42
Mobilité douce - pistes cyclables	STRICH	Vincent	vs.strich@live.fr	06/20/63/35/67
Mobilités - Transports urbains	DIENER	Sophie	sophie.diener@laposte.net	06/33/56/98/80
Patrimoine et Infrastructures	PION	Florence	pion.florence@hotmail.fr	06/22/21/11/69
Santé	MELLÉ	Laëtitia	laetitia.melle@gmail.com	06/75/38/81/94
Sports	ENTZ	Christian	christian.entz@gmail.com	06/47/68/96/70
Tourisme	MARTIN	Fabienne	fabienne.martin@steinbrunn-le-haut.fr	06/75/61/27/36
Valorisation des déchets	WACH	Denis	denis.wach@free.fr	06/07/52/77/98

10/ Urbanisme

Certificat d'urbanisme n° CU.68324.26.0011 (CUB) présenté par l'APU de Mulhouse (Agence Pour l'Urbanisme) à Eschentzwiller, pour un terrain situé 9 rue de la fontaine, en section n° 02, parcelle n° 305, d'une contenance de 5035 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0018@ présentée par M. Arnaud LUDIN, pour le changement de la toiture et la création d'un velux, au 41 rue Principale, en section n° 01, parcelle n° 122 d'une contenance de 362 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0019@ présentée par la société HELLO WATT RENOVATION pour le compte de M. Bertrand THIBAUT, pour l'installation de 19 panneaux photovoltaïques, au 10 rue des Sources, en section n° 03, parcelle n° 459 d'une contenance de 852 m².

Déclaration préalable n° DP.68324.26.0020 présentée par Mme Laetitia MELLE, pour l'installation d'une clôture grillagée, au 15 rue des Maréchaux, en section n° 03, parcelles n° 521 et 523 d'une contenance totale de 594 m².

Permis de construire n° PC.68324.26.0004@ présenté par M. Germain JUNG, pour la construction d'une maison d'habitation rue de Flaxlanden, section n° 16, parcelle n° 357 d'une contenance de 1859 m².

Permis de construire n° PC.68324.26.0005@ présenté par M. Germain JUNG, pour la construction d'une maison d'habitation rue de Flaxlanden, section n° 16, parcelle n° 357 d'une contenance de 1859 m².

Permis de construire n° PC.68324.26.0006@ présenté par M. Germain JUNG, pour la construction d'une maison d'habitation rue de Flaxlanden, section n° 16, parcelle n° 357 d'une contenance de 1859 m².

Permis de démolir n° PD.68324.26.0001@ présenté par Mme Roxanne SCHMITZ et M. Quentin CLAUDEL, 10 rue de Rantzwiller, pour la démolition d'un auvent, section n° 01 parcelle n° 109 d'une contenance de 352 m².

11/ Travaux

Climatisation à l'école maternelle :

3 entreprises ont été contactées dont l'une d'elles, l'entreprise MISLIN sera sur place le mercredi 3 juin prochain.

Les offres de prix sont les suivantes :

Entr. TECHNO-FROID de Habsheim :	6 810,65 € HT
	8 172,78 € TTC

Muller Climatisation :	5 008,25 € HT
	6 009,90 € TTC

Nous attendons la réception d'un 3^{ème} devis avant de prendre une décision qui devra intervenir rapidement sachant que les délais d'exécution sont très longs.

Porte de la chaufferie de l'église :

Le maire rencontre l'entreprise KOERPER le vendredi 5 juin prochain à 14h30.

Nous avons toutefois réceptionné un premier devis d'un montant de 3 850.00 € TTC.

Réfection de la petite chapelle :

Voir avec la Société BERGER Toiture s'ils peuvent intervenir pour la réfection de la toiture en utilisant les matériaux que nous avons déjà achetés.

ENEDIS, rue de Flaxlanden :

Le déplacement d'un poteau « basse tension » est prévu. Le maire suggère que le remplacement soit effectué en souterrain vu que ça a été le cas au moment de la construction du nouveau quartier.

A cette occasion, la commune s'est d'ailleurs acquittée des frais pour l'extension du réseau.

Sécurisation, rue de la Fontaine :

Le maire a rencontré Mme LE PEUCH.

Le marquage au sol a été effectué, la pose des panneaux reste à réaliser dès la disponibilité des équipes de l'entreprise SIGNATURE.

12/ Activités des commissions

Bilan de la Journée Citoyenne : une nouvelle fois, ce rendez-vous a été un vrai succès avec la participation effective de 76 personnes.

Au programme des travaux effectués : le désherbage du cimetière, abords de voirie et différents sites ; ramassage des déchets aux abords des voies et sur différents sites ; ponçage et application d'une lasure sur la structure de l'aire de jeux ; nettoyage et mise en peinture du mur d'accès vers l'école maternelle ; confection d'un abri sur le terrain mis à disposition pour le périscolaire ; préparation de

toutes les jardinières destinées aux bâtiments communaux et la montée vers l'église ; mise en peinture des bornes en forêt et bien d'autres encore.

Une équipe a veillé à la distribution du café et des petits pains pendant la matinée et enfin l'équipe principale, aux fourneaux, pour nous concocter un délicieux repas pris ensemble à la fraîcheur des arbres du jardin du Manoir.

Conseil de Fabrique : la vente d'un terrain est actuellement en cours.

Cinéma plein air : le film est choisi. L'organisation se fait au fur et à mesure avec prochainement une réunion avec les associations concernées afin de planifier les derniers détails pour que tout se déroule au mieux.

A souhaiter que la météo soit clémente pour nous permettre de profiter pleinement de cette manifestation.

PLU : le commissaire enquêteur, M. NIEDERGANG, nous a remis son rapport de synthèse à l'issue de l'enquête publique. Un avis favorable nous a été présenté avec toutefois quelques petites réserves.

Une réunion sera donc organisée prochainement avec Mme DENTZ du Bureau d'études OTE Ingénierie pour la validation des derniers éléments du PLU.

13/ Informations SLA

Problématique des points d'apports volontaires : le service « déchets ménagers » de SLA a été informé du problème récurrent des bennes qui sont régulièrement surchargées ... Il n'est pas possible pour SLA de rajouter des conteneurs supplémentaires mais SLA propose d'organiser une double collecte par semaine.

14/ Informations/Divers

Les Lys d'argent : un flyer a été distribué à la population steinbrunnoise de plus de 60 ans.

A ce jour, nous avons enregistré 4 inscriptions dont une faite directement sur le site par la personne intéressée.

Projet d'amitié franco-italienne : une information a été remise à l'ensemble des conseillers pour les informer de ce projet et d'une éventuelle rencontre programmée pour début août.

Depuis les nouvelles élections municipales, il conviendra de reconstituer la commission qui travaillera sur ce projet.

Frelon asiatique : pour tout signalement, contacter le site « leFrelon.com ».

-0-0-0-0-0-0-

Informations de dates :

Vendredi 05.06.2026 à 19h00 : Conseil municipal pour la désignation des grands électeurs (3 titulaires et 3 suppléants) pour les élections sénatoriales du 27 septembre prochain ;

Mardi 09.06.2026 de 18h30 à 20h30 : rencontres territoriales des Maires à la maison de la Région de Mulhouse ;

Mardi 16.06.2026 à 16h30 : AG de Santé au travail à l'auditorium de la Maison du Bâtiment à Mulhouse ;

Jeudi 18.06.2026 de 8h30 à 9h30 : AG de l'Association des Maires du Haut-Rhin au Parc exposition de Mulhouse. De même que les 18 et 19 juin prochains, se tiendra le salon des Maires et intercommunalités du Haut-Rhin ;

Lundi 22.06.2026 à partir de 9h30 à l'Hôtel d'Alsace de Strasbourg : journée dédiée au photovoltaïque flottant dans le Haut-Rhin ;

Vendredi 26/06/2026 à 10h00 : AG de la CIADE au domaine « Oelenberg » à Reiningue ;

Vendredi 11/09/2026 de 13H30 à 16H15 : forum AGGLO à Münchenstein (CH)

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 08 minutes.

La prochaine séance est prévue pour **le Vendredi 5 juin 2026**
(réunion exclusive pour les élections sénatoriales)

Et le lundi 6 juillet pour une prochaine séance de Conseil municipal

Signature des membres présents :

Secrétaire de séance

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE : <i>Par proc., J-Philippe RUBERT</i>	Clémence CODIROSSO :	Serge DENTZ :
Sophie DIENER :	Christian ENTZ : <i>Par proc., Pierre MALATRÉ</i>	Germain JUNG : <i>Par proc., Vincent STRICH</i>
Mélissa HELGEN :	Pierre MALATRÉ :	Fabienne MARTIN :
Laëtitia MELLÉ :	Florence PION :	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ :	Denis WACH :	

Délibérations :

N° 01 pour le point 04 : décision d'emprunt pour le solde des travaux d'extension du réseau de chauffage vers l'église ;

N° 02 pour le point 05 : délibération instaurant la possibilité de réaliser des heures supplémentaires ;

N° 03 pour le point 06 : SLA : désignation d'un représentant pour la commission tourisme (AAT : Agence d'Attractivité Touristique) ;

N° 04 pour le point 07 : SLA : désignation de 2 membres (titulaire et suppléant) pour la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ;

N° 05 pour le point 08 : acceptation d'un chèque de la MJC suite à l'installation d'un téléphone ;

N° 06 pour le point 09 : SLA : nomination des délégués aux commissions thématiques ;